

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2016

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13</p> <p>Date de convocation : 15/04/2016</p> <p>Date d'affichage : 22/04/2016</p>	<p><i>L'an deux mille seize, le vingt-et-un du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de Mme ADRAST Marie-Joëlle, Maire.</i></p> <p>Présents : Mmes ADRAST-FEIREISEN-GUYON-LAMBERT- TRUET-MM. BIENAIMÉ-BRISSET-DESVAUX-MARIDA-PÉTÉREAU-VONNET Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Absents excusés : Mmes CORPS-GUILLARD Mme VAYSSE, pouvoir à Mme ADRAST M. GAUVIN, pouvoir à M. BIENAIMÉ</p> <p>Secrétaire de séance : Mme LAMBERT</p>
---	--

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2016.
Madame le Maire demande aux Conseillers leur accord pour ajouter à l'ordre du jour l'avenant n° 2 à la convention de partenariat avec Bul' de Mômes pour l'accueil périscolaire concernant les périodes de versement de la contribution. A l'unanimité, les Conseillers donnent leur accord.

<p>N° 2016-01-04</p> <p>ACQUISITION DES PARCELLES SECTION E n° 1266 et E n° 1267 RUE DES SOUCHARDIERES</p>	<p>Lors de la division-bornage des parcelles E n° 1207-1210 et 1212, propriété des enfants de M. Robert PLANTUREUX, deux parcelles ont été réservées en bordure de la voie communale n° 388, rue des Souchardières.</p> <p>Ces parcelles feront partie de l'emprise de la voie pour effectuer, si nécessaire, des travaux d'élargissement :</p> <ul style="list-style-type: none">- E n° 1266 d'une superficie de 9 m²- E n° 1267 d'une superficie de 42 m². <p>En accord avec les propriétaires, l'acquisition peut se faire sur la base de 0,50 € le m², soit :</p> <ul style="list-style-type: none">- 4,50 € pour la E 1266,- 21,00 € pour la E 1267. <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>ACCEPTÉ d'acquérir les parcelles E 1266 et E 1267 sur la base de 0,50 € le m², PRÉCISE que l'acte d'achat se fera en la forme administrative, AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.</p>
---	--

<p>N° 2016-02-04</p> <p>D.B.M. n° 1</p> <p>Equilibre des opérations d'ordre</p>	<p>Monsieur le Trésorier Principal a constaté que les opérations d'ordre du budget 2016 n'étaient pas équilibrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chapitre 042- dépenses fonctionnement : 2 107,00 € - chapitre 040- recettes investissement : 2 106,89 € <p>Madame le Maire propose de réduire le crédit de l'article 6811 – dotations aux amortissements - chapitre 042 - de 0,11 € et de les affecter à l'article 022 – dépenses imprévues.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>EFFECTUE les modifications budgétaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Article 6811 : - 0,11 € - Article 022 : + 0,11 €
--	---

CONVENTION AVEC VEOLIA EAU POUR LA VISITE ANNUELLE DES PRISES D'INCENDIE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la convention liant la commune à la Compagnie Fermière de Services Publics pour la visite annuelle des prises d'incendie est arrivée à échéance le 31 décembre 2015.

Le Maire étant responsable du réseau de défense incendie, les bornes doivent être vérifiées chaque année. Véolia Eau propose à la commune une nouvelle convention qui prendra effet à la date de sa signature pour une durée de 7 ans.

La convention a pour objet la visite des prises d'incendie raccordées au réseau d'eau potable et l'établissement d'un compte-rendu de visite. la rémunération de Véolia se fera sur la base de 42,00 € H.T. par borne sachant que la commune dispose de 27 unités.

M. Bienaimé souhaiterait comparer la proposition de Véolia avec d'autres sociétés et savoir qui intervient dans les communes environnantes. La décision est reportée à une séance ultérieure.

<p>N° 2016-03-04</p> <p>AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC BUL'DE MOMES POUR ACCUEIL PERISCOLAIRE SUPPLEMENTAIRE</p>	<p>Mme le Maire expose aux conseillers que cet avenant a pour but de préciser les périodes de versement de la contribution pour l'année scolaire 2015-2016.</p> <p>L'avenant n° 1 à la convention de partenariat pour l'accueil périscolaire concernait la participation versée à l'association Bul'de Mômes pour l'accueil périscolaire supplémentaire induit par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.</p> <p>La contribution n'est pas modifiée pour l'année scolaire 2015-2016 et les périodes de versement sont identiques, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 143,76 € au 11 novembre 2015, - 2 143,76 € au 15 janvier 2016. <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat avec Bul'de Mômes pour l'accueil périscolaire, AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant.</p>
--	--

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION AMENAGEMENT-URBANISME-HABITAT-LOGEMENT-ACTION SOCIALE DE LA CCVA

La désignation d'un délégué à la commission Aménagement-Urbanisme-Habitat-Logement et Action Sociale de Val d'Amboise sera nécessaire pour remplacer Marlène GUILLARD qui souhaite démissionner du Conseil Municipal pour raison de santé. Mme le Maire demande aux élus qui serait intéressé par le volet social de la commission et ce qui a trait à l'habitat indigne.

La nomination du délégué ne nécessite pas de délibération. Elle se fera lors de la prochaine séance.

QUESTIONS DIVERSES

Commune nouvelle : Mme le Maire rappelle qu'une réunion des conseillers municipaux de Saint-Ouen-Les-Vignes et de Montreuil-en-Touraine se tiendra lundi 25 avril 2016 à 19 heures à Saint-Ouen au cours de laquelle seront présentées par l'ADAC les perspectives financières de chaque commune et de la commune nouvelle.

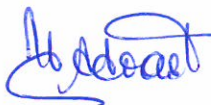
Devis pour espace vert place de l'Aître Vert : Mme Truet se charge de demander des précisions sur les aménagements proposés.

Remplacement pieds de vigne massif du carrefour de la Mourrie : des devis sont en attente pour la fourniture de ceps de vigne en remplacement des pieds malades.

Médecine préventive : le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a décidé de créer à partir du 1^{er} janvier 2017 un service de médecine préventive qui sera mis à la disposition des communes pour un tarif unique de visite de 75,00 € net (pas de TVA). La demande d'adhésion doit parvenir au centre de gestion avant le 21 mai 2016. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Conseil Municipal : prochaine réunion le jeudi 19 mai 2016 à 20h30.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Marie-Joëlle ADRAST

